

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 7 novembre 2022 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :       GÉRALDINE CHRÉTIEN, DENISE DESMARAIS ET JENNYFER RUEL

                                  MONSIEUR :       JACQUES JONCAS

SONT ABSENTES :       MESDAMES :       VALÉRIE POTVIN ET GILBERTE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**190-11-2022 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Joncas secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté. Vote pour : 4 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022
4. Adoption des factures
5. Dons
6. Correspondances
7. Rapport semestriel comparatif au 30 septembre 2022
8. Rapport prévisionnel comparatif au 31 décembre 2022
9. Décompte #2 des Entreprises Michaud pour les travaux des Rangs 5 Nord et Sud
10. Paiement Excavation Sylvain Harvey pour creusage de fossés
11. Paiement Excavation Rioux pour le rechargement de gravier
12. Paiement Entreprises Michaud pour l'abrasif
13. Paiement du dépôt à 120822 Canada inc. Mini-Putt Authentique pour plan d'aménagement
14. Paiement achat des dessins et spécification à 120822 Canada inc. Mini-Putt Authentique pour les 18 trous de mini putt
15. Mandat MRC de la Matapédia pour les relevés de scellement de fissures et lignage
16. Signature de l'entente intermunicipale avec Lac-au-Saumon et Causapsal pour le projet des serres
17. Adoption du règlement d'emprunt 2022-10 pour la construction des serres
18. Avis de motion et dépôt de règlement 2022-11 pour création d'une réserve pour le 125<sup>ième</sup>
19. Demande à la CPTAQ pour M. Marcel Lamontagne
20. Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
21. Affaires nouvelles
22. Période de question
23. Levée de l'assemblée

**191-11-2022 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2022. Vote pour : 4 et vote contre : 0

### **192-11-2022 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 4 et vote contre : 0

<b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
Bell Mobilité	Cellulaire octobre	48.25 \$
Buropro	Copies mensuelles	35.08 \$
Cain Lamarre	Frais juridiques pour dossier infraction	183.96 \$
Camille Côté	50% internet et cellulaire	94.81 \$
Centre du Camion JL	Filtreur et essuie-glace Western	208.09 \$
Code Ducharme	Mise à jour Pratique Officiers Municipaux	75.88 \$
Coop Purdel	Toile pour berce, filtreur à eau	425.34 \$
Entreprises Michaud	Pierre pour calvette St-Raphaël	929.87 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	Formation maire Communauté de pratique	214.72 \$
Ferme Therval	Location loader pour gravier	114.98 \$
Fonds d'information	Mutation octobre	15.00 \$
FQM Assurances	Tracteur loué nov et déc	219.09 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop d'Alberville	Camionnette et bières centenaire	1 463.65 \$
H2Lab	Eaux usées	63.93 \$
Hydro-Québec	Éclairage	207.91 \$
Lee Conciergerie	Entretien octobre 2022	155.70 \$
Librairie d'Amqui	Correcteur et boîte de papier	93.52 \$
Martin Landry	Frais de déplacement congrès FQM	314.42 \$
Médialo	Avis public rôle 2023	266.74 \$
MRC Matapédia	Système eau potable et eaux usées	1 197.98 \$
Municipalité St-Vianney	Frais de déplacement pour chapiteau non utilisé	62.56 \$
Nelson Thériault	Réparation motoneige pour la parade	495.00 \$
Remises provinciales et fédérales	oct-22	4 132.74 \$
Réno Vallée	Tuyau drainage St-Raphaël	256.74 \$
SAAQ	Immatriculation GMC 1980	329.91 \$
Transport FJS	Déboucher calvette Rang 6	183.96 \$
Visa	Bonbons Halloween, carte bénévole, produit sanitaire, rouleau timbre, envoi livre	236.87 \$

<b>TOTAL</b>	<b>13 969.18 \$</b>
--------------	---------------------

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

**193-11-2022 : CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

**194-11-2022 : DONS**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Fonds d'action Santé, Album de finissant Armand St-Onge, Centraide Bas St-Laurent, Fondation des maladies du cœur, La Ressource des personnes handicapées, Maison des familles, Moisson Vallée et Les Amiram de la Vallée. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**195-11-2022 : RAPPORT SEMESTRIEL COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2022**

La greffière-trésorière dépose le rapport.

**196-11-2022 : RAPPORT PRÉVISIONNEL COMPARATIF AU 31 DÉCEMBRE 2022**

La greffière-trésorière dépose le rapport.

**197-11-2022 : DÉCOMPTE #2 DES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises L. Michaud et fils, selon le décompte #2 volets Redressement, Accélération, PAERRL et à la TECQ, au montant de 137 817.52\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie des Rangs 5 Nord et Sud. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**198-11-2022 : PAIEMENT EXCAVATION SYLVAIN HARVEY POUR DU CREUSAGE DE FOSSÉS**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de la facture d'Excavation Sylvain Harvey, au montant de 15 494.32\$ (taxes incluses) concernant des travaux de creusage de fossés dans les Rangs 7, 6 et 2. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**199-11-2022 : PAIEMENT 2968-4404 QUÉBEC POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE GRAVIER**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement des factures de 2968-4404 Québec inc., au montant de 9 445.41\$ (taxes incluses) concernant les travaux de rechargement de gravier des Rangs 7, 6 et 4. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**200-11-2022 : PAIEMENT AUX ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS POUR L'ABRASIF**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture aux Entreprises L. Michaud et fils., au montant de 7 914.36\$ (taxes incluses) concernant la fourniture d'abrasif. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**201-11-2022 : PAIEMENT À 120822 CANADA INC. POUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN MINI-PUTT 18 TROUS**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture à 120822 Canada inc. au montant de 344.92\$ (taxes incluses) concernant la préparation d'un plan d'aménagement d'un mini-putt 18 trous. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**202-11-2022 : PAIEMENT À 120822 CANADA INC. POUR LES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS D'UN MINI-PUTT 18 TROUS**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture à 120822 Canada inc. au montant de 1 724.63\$ (taxes incluses) concernant les dessins et spécification d'un mini-putt 18 trous. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**203-11-2022 : MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LA PRISE DE RELEVÉS**

CONSIDÉRANT la municipalité prévoit bénéficier des appels d'offres regroupés pour le scellement de fissure ainsi que du lignage en 2023.

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas les équipements pour prendre ses relevés;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de mandater la MRC de la Matapédia pour les services d'un technicien pour la prise de relevés nécessaires à la préparation des appels d'offres. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**204-11-2022 : SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES AVEC LES MUNICIPALITÉS DE CAUSAPSCAL ET DE LAC-AU-SAUMON**

CONSIDÉRANT que les trois municipalités ont un projet commun de construction de serre souterraine éducative.

CONSIDÉRANT que les trois municipalités ont convenu que la gestion administrative des volets construction et salariale serait effectuée par la municipalité d'Albertville;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été élaborée et doit être entérinée pour donner la compétence à la municipalité d'Albertville pour effectuer la gestion administrative;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'entériner cette entente intermunicipale et de désigner M. Martin Landry, maire et Mme Mélissa Hébert, directrice générale, signataires de l'entente. Vote pour : 4 et vote contre : 0

**205-11-2022 : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2022-10 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 3 SERRES NORDIQUES**

Règlement numéro 2022-10 décrétant une dépense de 827 137.69 \$ et un emprunt de 827 137.69 \$ pour la construction de 3 serres nordiques souterraines en partenariat avec la Municipalité de Lac-au-Saumon et la Ville de Causapscal

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le dépôt du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente de contribution non remboursable avec l'Agence de Développement Économique du Canada le 21 juin 2022 d'un montant maximum de 656 582; qu'une entente de contribution financière avec la Fédération des caisses Desjardins a été signée le 8 juillet 2022 au montant de 150 000\$; que la lettre d'offre de financement avec la MRC de la Matapédia a été signée le 15 juin 2022 au montant de 100 000\$; qu'une lettre de confirmation de financement de la Fondation Telus a été reçue au montant de 20 000\$.

CONSIDÉRANT que les sommes des différentes ententes sont payables comptant.

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été approuvée le 7 novembre 2022 nous donnant la compétence d'effectuer la gestion administrative ainsi que la construction de ce projet commun incluant un règlement d'emprunt dans le but uniquement d'un emprunt temporaire le temps que les redditions de comptes soient effectuées.

CONSIDÉRANT que la directrice générale a expliqué les modifications faites en lien au projet de règlement présenté le 1<sup>er</sup> août 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2022-10 soit adopté et décrète ce qui suit. Vote pour : 4 et vote contre: 0

D'afficher un avis public de convocation au registre le 8 novembre 2022, à deux endroits désignés dans la municipalité, adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité pouvant demander que le règlement numéro 2022-10 fasse l'objet d'un scrutin référendaire, et que le registre sera ouvert le 14 novembre de 9h à 19h au bureau municipal.

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à procéder à la construction de 3 serres nordiques en partenariat avec la Municipalité de Lac-au-Saumon et la Ville de Causapscaal selon l'estimé en date du 14 juillet 2022 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Marc Thériault, ingénieur chez Amérik Innovation, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 3 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 827 137.69 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 827 137.69 \$ sur une période maximale de 5 ans.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement autorisé par le conseil d'utiliser des sommes des fonds généraux.

ARTICLE 6 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement les contributions des municipalités de Lac-au-Saumon et de Causapscaal selon l'article 6 de l'entente intermunicipale et les subventions pouvant lui être versées pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**206-11-2022 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-11 CONCERNANT  
UNE RÉSERVE POUR LE 125<sup>IÈME</sup>**

Mme Jennyfer Ruel, conseillère, par la présente. Vote pour : 4 et vote contre : 0

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-11 concernant une réserve en prévision du 125<sup>ième</sup> anniversaire en 2045.
- Dépose le projet de règlement 2022-11 ayant pour objet la création d'une réserve pour le 125<sup>ième</sup> anniversaire.

**207-11-2022 : DEMANDE À LA CPTAQ DE M. MARCEL LAMONTAGNE**

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot est de 2-6X, 3-4TP;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots avoisinant est de 2-6X, 3-4TP, O-;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence en rapport avec cette demande sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles. Les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants restent inchangées, car elle n'enlèvera aucunement le potentiel d'exploitation de ses lots;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que la transaction n'entraînera aucune contrainte sur l'agriculture, car la diminution de superficie du lot agricole est minime;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas affectée, car ce sont toutes des terres à vocation agro-forestière dans le secteur. Le tout restera donc très homogène;

CONSIDÉRANT que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ne sera pas affecté;

CONSIDÉRANT que la demande sera favorable à la constitution de la propriété foncière, car elle aura pour effet de protéger ses biens et machineries agricoles, sans diminuer le potentiel d'exploitation agro-forestier pour le propriétaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le plan de développement de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de donner un avis de conformité favorable en vertu de nos règlements municipaux en vigueur pour la demande de M. Marcel Lamontagne auprès de la C.P.T.A.Q. Vote pour : 4 Vote contre : 0

### **208-11-2022 : JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est un organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population d'Alberville au dépistage du cancer de la prostate;